

## Dominique Reynié, valeureux petit soldat de l'UPMDI

M. Reynié, professeur parisien à Sciences Po, vient d'être désigné par l'UMP-UDI comme tête de liste pour les élections régionales dans le Sud-Est (la région "Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon" sic). Il a accueilli cette désignation avec une phrase à mourir de rire "Les élus ont pris la mesure de la nécessité d'ouvrir le monde politique à des gens non élus" !

Ce qui est beaucoup moins drôle, c'est ce que M. Reynié écrit sur le travail du dimanche. Il connaît assez bien le sujet, puisqu'il avait signé une étude relevant que 82% des salariés le vivent comme une contrainte, qu'il déplaît à environ 70% des salariés, et que pour 32%, cela a des répercussions sur la vie sociale et familiale.

Croyez-vous que M. Reynié soit devenu un défenseur de la liberté dominicale ? Pas du tout. Enfourchant la doxa ultralibérale, il a publié dans l'Opinion une tribune d'une parfaite malhonnêteté intellectuelle, commentée ci-dessous.

Moi qui m'apprêtais justement à voter UMPDI pour endiguer la montée du FN...

Tribune de Dominique Reynié parue dans L'Opinion le 29 avril 2014 .

Des touristes étrangers qui visitent Paris au cours de la semaine rejoignent Londres pour le week-end car ils savent qu'ils pourront dépenser des milliers d'euros dans les commerces qui y sont ouverts le dimanche. Ironie du sort, souvent, ils seront accueillis par des Français venus à Londres parce qu'on y travaille plus aisément. Accepterons-nous encore longtemps de nous priver de telles ressources ?

L'argument est tout simplement infondé, n'ayant été évalué par aucune étude, et n'étant aucunement confirmée ni par la SNCF, ni par les agences de voyage. Et il est malhonnête car il met en face des français expatriés en Angleterre non pour le travail du dimanche, mais pour des raisons fiscales.

Chez nous, les salariés ne rejettent pas le travail dominical : ils redoutent l'obligation, ce qui est différent. Le débat sur le thème du travail dominical devient possible dès lors que sont prévus des mécanismes de compensation, sous la forme d'une rémunération majorée et sous la forme d'un aménagement du temps hebdomadaire de travail afin de conserver deux jours de repos.

Palme de la mauvaise foi, sachant que la loi Mallié pas plus que la loi Macron ne garantissent de compensation. En revanche, l'obligation sera bien réelle.

La Fondation pour l'innovation politique recommande de réformer en profondeur le droit du travail, notamment afin de permettre de travailler le dimanche aux personnes qui le désirent ou qui en ont besoin. Bien sûr, le travail dominical doit se faire sur la base du volontariat ; il doit être compensé par deux journées de repos au cours de la semaine si le salarié ne travaille pas le samedi.

Si la FONDAPOL appelle la dérégulation du dimanche une "profonde réforme du droit du travail", c'est qu'elle a bien peu d'ambition. Autre argument de pure mauvaise foi : le volontariat n'existe pas, ni dans la loi, ni dans les faits. Ce que M. le Professeur n'ignorerait pas s'il avait travaillé.

Le développement du travail le dimanche favorisera l'accès à l'emploi des étudiants, des jeunes actifs, ceux qui n'ont pas une famille à charge, leur assurant au passage un avantage comparatif sur leurs aînés. Il en va de même, symétriquement, pour les seniors dont les enfants ont depuis longtemps quitté la maison. Le travail dominical fournira aux entreprises une raison nouvelle de recruter des jeunes actifs et de ne pas se séparer des seniors. Favorisant l'emploi, allongeant la durée d'utilisation du capital investi et contribuant à une atmosphère plus favorable à l'entreprise, l'extension du travail dominical sera une des sources de la nouvelle croissance.

Là, ce paragraphe se passe de commentaires : le travail du dimanche, selon M. Reynié, serait le Graal magique qui permettrait d'embaucher des jeunes tout en gardant les vieux ! De grâce, M. le Professeur, respectez vos lecteurs, essayez de les imaginer dotés d'un cerveau qui fonctionne.